

# Débat public EPR « Tête de série »

---

Paris, le 17 février 2006

## SYNTHESE

---

V2

### Participants :

**CPDP :** Jean-Luc MATHIEU; Michel COLOMBIER, Roland LAGARDE, Danielle FAYSSE, Françoise ZONABEND, Annie SUGIER

**MAITRE D'OUVRAGE EDF :** Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF, Bernard SALHA – Responsable de l'ingénierie

**INTERVENANTS/DISPUTANTS :** Bernard LAPONCHE – Global Chance, Hervé NIFENECKER Sauvons le Climat, Thomas BRANCHE – DGEMP, David BOILLEY – ACRO, Monique SENE – GSIEN, François SORIN – SFEN, Thierry SALOMON - NegaWatt

### Introduction

---

**M. MATHIEU** présente la tribune et le déroulé de cette soirée de clôture. Il invite Mme FAYSSE à faire une synthèse historique et factuelle du débat.

**Mme FAYSSE** expose la façon dont le débat s'est déroulé. Tout a commencé le 4 novembre 2004 par une saisine de la CNDP par le président d'EDF. Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, la Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public sur le projet de Flamanville 3, réacteur de type EPR. Le même jour, M. MATHIEU est nommé président de la commission particulière à laquelle est confiée l'animation du débat public. Le 2 mars 2005, les cinq membres de la commission particulière du débat public sont nommés par la CNDP. Le débat est organisé en concomitance avec le débat sur la THT et le débat sur les déchets.

Pour la préparation du débat national, un débat local a été organisé en Basse-Normandie puisque le projet doit être implanté sur le site de Flamanville. La commission particulière a commencé son travail par le suivi de l'élaboration du cahier du maître d'ouvrage. Un cahier collectif de douze acteurs associatifs et institutionnels reconnus a également été réalisé.

Un calendrier a ensuite été établi avec des réunions générales et thématiques organisées du 19 octobre au 19 février 2006. Des ateliers thématiques destinés à approfondir les points de controverse identifiés dans les cahiers d'acteurs se sont déroulés les 29 et 30 septembre. Ils ont rassemblé 18 experts, le maître d'ouvrage et les acteurs du cahier collectif.

Début septembre 2005, la CPDP, à la demande du Haut Fonctionnaire de Défense, a supprimé six lignes de la contribution du Réseau Sortir du Nucléaire dans le cahier collectif d'acteur car elles

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

« compromettaient le secret défense ». Une série d'échanges et de demandes du collectif d'association pour la protection de l'environnement a suivi avec le ministre de l'Industrie.

Le 13 octobre 2005, cinq associations ont décidé de ne plus participer au débat. La CPDP a décidé d'organiser en collaboration avec la CPDP Déchets, une réunion spécifique sur l'accès du public à l'information. Cette réunion, qui s'est tenue le 14 novembre 2005 à Caen, a débouché sur une mission d'expertise sur les pratiques des pays disposant d'un parc électronucléaire en matière de transparence, et la création d'un groupe de travail sur l'accès à l'information en matière de nucléaire.

Le déroulement du débat a compris 21 réunions publiques et a permis à 38 intervenants de s'exprimer sur les thèmes et de se positionner par rapport au projet. Près de 4 000 personnes ont assisté à ces réunions et 314 questions ont été traitées.

La participation du public :

- 780 questions posées
- 29 826 connexions sur le site Internet
- 477 demandes d'informations et de documents
- 126 appels sur le numéro vert
- une vingtaine de visites des locaux de la CPDP uniquement à St-Lô
- 110 039 documents distribués

Du côté des acteurs :

- 12 acteurs ont contribué au cahier collectif
- 4 ateliers thématiques organisés
- 9 cahiers individuels d'acteurs supplémentaires rédigés
- 1 957 courriers d'invitations envoyés

En conclusion de cet historique, Mme FAYSSSE indique que, malgré toutes les difficultés constatées lors de ce débat, il a permis de débattre de la question nucléaire, ce qui est une première en France, d'inventer et d'expérimenter de nouveaux outils au service du débat public.

Les groupes de travail, qui ont réuni des associations d'experts et des administrateurs, ont permis d'établir un dialogue et des échanges entre tous ces acteurs. Ils ont également mis en évidence et établi la nécessité d'introduire une expertise indépendante et pluraliste dans le processus de décision.

Enfin, le débat a démontré la légitimité des acteurs à poser des questions et à obtenir des réponses. Cette fonction d'interpellation organisée par le débat public est une chose nouvelle dans le domaine du nucléaire. Elle a cependant ses limites car la CPDP n'est pas investie d'une fonction d'instruction.

**M. MATHIEU** remercie Mme FAYSSSE pour cette présentation générale. Il invite ensuite chacun des acteurs à s'exprimer brièvement.

**Commentaires et réactions du maître d'ouvrage et des acteurs sur leur « vécu du débat »**

---

## **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

**M. SALOMON**, Président de l'Association NégaWatt explique que l'association a participé à ce débat à plusieurs titres, d'abord au niveau du cahier d'acteurs, à plusieurs des réunions publiques et enfin, sur l'analyse particulière qui a été engagée autour des prévisions de consommations. Il indique que le plus important, pour NégaWatt, au-delà de l'EPR et au-delà de cet équipement, sont nos choix énergétiques pour demain. Ce type de débat sur ce genre d'équipement est choquant car il évoque un équipement lié à de la production d'énergie avant même d'avoir choisi ou imaginé des scénarios, voire des scénarios pluralistes pour l'avenir. L'association estime que le choix d'un scénario doit à la fois réfléchir sur l'électricité, ses usages, mais aussi sur les besoins de chaleur de demain, les besoins de mobilité.

Il faut faire en sorte qu'en matière d'analyse et de scénario, les scénarios puissent être contrastés. Aujourd'hui, il n'existe pas, officiellement, de scénario contrasté. Autrement dit, à l'horizon 2020, les scénarios R1, R2, R3 proposés se fondent sur 2,3 % de croissance sur le PIB, qui se fondent sur un baril à 30 dollars, et ceci manque de crédibilité et d'imagination. Il faudrait, au vu des difficultés actuelles, au vu des problématiques sur l'énergie, avoir une réflexion plus large. Est-ce que, demain, nous aurons besoin de croître notre consommation d'énergie ? Est-ce que, demain, la fonction première de l'Etat ne sera pas d'organiser la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique, la sobriété, avant même la mise en œuvre d'équipements nouveaux ?

Alors que la tête de série EPR est prévue pour un démarrage en 2012, et une éventuelle série à partir de 2020, il estime qu'il existe trois niveaux d'horizon. Les deux premiers, 2012- 2020 et 2050, sont ceux de RTE et de la DGEMP. Les décisions d'aujourd'hui obèrent les choix qui pourront avoir lieu sur 2020. C'est aujourd'hui que se créent les conditions de pouvoir choisir en 2020 des options tout à fait ouvertes notamment en matière de maîtrise et d'efficacité énergétique. Sans ces choix, la situation peut être extrêmement contraignante dans ce domaine. Le dernier horizon, annoncé par l'EPR, concerne ses 60 ans de durée de vie. Une tête de série en 2012 et puis, une série à partir de 2020, entraîne une durée de vie des EPR jusqu'à la fin du siècle. Il constate que le débat a rarement évoqué cette question et regrette que les choix soient faits avant les scénarios. Selon lui, il faudrait utiliser le débat pour continuer à travailler ensemble et réfléchir sur l'ensemble de ces scénarios contrastés.

**M. SORIN**, de la Société Française d'Energie Nucléaire, rend hommage à la CPDP et à son Président, qui ont mené ce débat à son terme dans des conditions souvent difficiles. Il rappelle la fréquentation aux réunions publiques relativement faible, certainement justifiée par l'argument « après tout, c'est inutile d'y participer ». Il constate qu'effectivement, le débat s'est déroulé dans une certaine ambiguïté. Il a porté sur un sujet qui a déjà fait l'objet d'une loi, une loi elle-même d'ailleurs préparée par un débat, par le débat national sur les énergies engagé par le Gouvernement en 2003, qui laissait l'option ouverte au nucléaire et qui prévoyait la construction d'un réacteur de nouvelle génération.

Sur le fond du débat, il indique qu'un argument fort n'a pas été vraiment contrebattu par les opposants au projet. Cet argument consiste à dire que la construction de l'EPR Flamanville est une condition nécessaire pour préparer efficacement le renouvellement du parc nucléaire français le moment venu, vers l'horizon 2017 – 2020. Il va impliquer la construction d'une série de nouveaux réacteurs de nouvelle génération qui nécessitent l'expérience de construction et de fonctionnement d'un premier modèle.

Un autre argument a été développé par les opposants au projet, et qui mérite d'être pris en compte, disant que nous n'aurons pas besoin de l'électricité fournie par cet EPR. Des scénarios de consommation ont été présentés mais la SFEN juge plus réalistes ceux que le RTE a élaboré. Ils disent tout simplement que, à l'avenir, l'augmentation attendue de la consommation d'électricité

## **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

appelle la mise en service de nouveaux moyens de production. Il est bien sûr impossible de prévoir avec précision le moment exact où l'EPR de Flamanville devra fournir ses KWh pour un ajustement parfait entre l'offre et la demande d'électricité. Mais cet inconvénient reste limité au regard de l'avantage important du fait de recueillir de l'expérience d'une tête de série.

Il conclut sur une considération peu développée au cours du débat. Si l'EPR ne se construit pas maintenant, cela signifie tout simplement que la France perdra son leadership dans le domaine de la technologie des réacteurs nucléaires. Elle est aujourd'hui au top niveau mondial dans ce domaine grâce à des équipes compétentes, grâce à un savoir-faire accumulé de longue date, grâce à une expérience acquise. Le fait d'attendre apporte le risque que la France soit dépassée par d'autres fournisseurs et constructeurs.

**Mme SENE**, qui représente le Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire, évoque son scepticisme, au début du débat, de débattre à propos d'un EPR. Certes, l'EPR n'est pas formellement décidé, il manque encore l'enquête publique et le résultat du débat, mais le site était déjà retenu à Flamanville. Le débat était donc justifié par le fait qu'il fallait poursuivre un programme nucléaire, dix fois plus sûr que ceux existant, produisant moins de déchets et bénéficiant d'un rendement meilleur.

Lorsque le GSIEN s'est penché sur les dossiers pour faire le cahier d'acteurs, il s'est aperçu qu'il était impossible pour les citoyens de pouvoir se faire une réelle idée sur la partie sûreté du réacteur. Pour changer la donne, il fallait au moins avoir accès au rapport provisoire de sûreté, évolutif, mais qui existe. Cet accès à l'information et à l'expertise pluraliste est vraiment primordial pour impliquer les citoyens dans ce débat de quatre mois. Le résultat, c'est que les gens étaient viscéralement pour ou contre, selon la confiance qu'ils accordent aux différentes instances. Le débat public sur l'EPR ne pouvait pas se résoudre si le public ne disposait pas de toutes les informations de base sur la partie technique, sur l'accès à l'information, sur la manière de répondre à leurs questions et puis, surtout, sur l'intérêt de poser des questions.

La CPDP a commencé, dès le mois de mai, à se préoccuper d'avoir un accès justement à cette partie technique qui manquait totalement dans le dossier. Une convention EDF-CNDP-GSIEN a pu ainsi avoir lieu sur toute la partie technique. L'argument « confidentiel défense » est venu catapultier la convention mise en place. Selon elle, cette notion de « confidentiel » permet surtout de refuser l'accès à de la documentation. La convention a finalement été signée fin septembre. Après un petit survol du dossier en 3-4 jours, une restitution avec des questions et des experts d'EDF, de la DGSNR et de l'IRSN, le GSIEN a établi un rapport. Finalisé en janvier, il comporte les réponses d'EDF aux remarques du groupement et sera annexé au rapport CPDP. L'ANCLI (l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information) s'est rendue compte qu'elle pouvait, à ce niveau là, continuer le débat avec les commissions locales d'information et essayer de montrer quelque chose qui permette de faire vraiment un suivi du réacteur.

Cette convention est en cours d'analyse, en cours d'étude et va se faire : il y a l'accord d'EDF ; la DGSNR et l'IRSN seront en soutien. Il s'agit tout simplement d'un regard d'experts extérieurs sur ce dossier pour pouvoir faire un rapport et pouvoir informer les gens sur la situation. Nous aurons accès au rapport provisoire de sûreté qui s'appellera, après, rapport préliminaire. Mme SENE souligne donc cette avancée mais reste prudente quant à la manière dont cela va se dérouler.

**M. NIFENECKER**, président du collectif « Sauvons le Climat », reconnaît la difficulté du débat et le rôle de la Commission. Toutefois, selon lui, ce débat public s'est limité à l'information et à l'expression du public. Le collectif a beaucoup regretté le départ des organisations antinucléaires qui, en fait, ont choisi le premier prétexte fourni par une maladresse pour se retirer du débat

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

comme ils l'avaient fait du débat national sur l'énergie et comme ils l'ont fait du débat sur la gestion des déchets radioactifs. Le collectif aurait aimé savoir ce que les partisans de la sortie du nucléaire proposent comme formes d'énergie pour ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre. D'une façon générale, le collectif a été choqué par le fait que les partisans de la sortie du nucléaire bénéficiaient d'une large propagande par les documents qu'ils ont rédigés et qui ont été publiés par la CPDP.

Il aborde également le problème de l'expertise. Selon lui, les experts présents lors de ces débats étaient souvent marqués par le fait qu'ils étaient antinucléaires. Il semble important, à l'avenir, de bénéficier de l'avis d'experts étrangers dont la qualité scientifique soit garantie par des institutions scientifiques reconnues comme, par exemple, les académies des sciences de leur pays.

Il évoque ensuite les difficultés rencontrées par le maître d'ouvrage, à qui l'on demandait de justifier la politique énergétique du pays, ce qui n'est pas son rôle. EDF doit essentiellement s'assurer que les besoins de consommation du pays soient bien remplis en temps utile. Il rappelle que cette année, l'augmentation de la consommation électrique a été de 1,5 %, ce qui fait que, sur les 7 ans que va durer la construction de l'EPR, l'augmentation à prévoir, sera 10 %. Sur ces 10 %, l'EPR représentera 2 %. Le reste ne pourra pas venir des énergies renouvelables et il faudra fournir ces 8 %, en construisant par exemple, des centrales thermiques ou en remettant en œuvre des anciennes centrales thermiques EDF. Ce qui veut dire que la France va augmenter, dans les prochaines années, ses émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de production électrique, d'une façon qui n'est pas du tout négligeable puisque l'on peut estimer un rejet supplémentaire d'environ 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2012 ou 2013.

Il estime que ce genre de débat doit s'inscrire davantage dans la durée et devrait intéresser toutes les formes de production concernées.

**M. BOILLEY**, de l'ACRO, rappelle qu'un tel débat sur une installation nucléaire est assez nouveau en France. EDF est contraint par la loi qui sollicite ce débat, mais les règles du jeu restent inconnues : sur quels critères va-t-elle tirer ses conclusions ? Comment se fera l'évaluation de l'opinion publique ? Le rôle et les règles de ce débat qui apparaissaient comme sans enjeu ne sont donc pas clairs, mais il a eu le mérite d'exister. Il a permis une prise de parole plus large que le débat sur l'énergie de 2003.

Malheureusement, cette grande richesse de points de vue a ses limites parce que les mêmes chiffres ont été utilisés pour arriver à des conclusions diamétralement opposées. L'ACRO pense que ce débat aurait gagné à rassembler autour d'une table les acteurs concernés pour mettre des calculs prospectifs sur la table et faire ressortir les hypothèses et choix de société qui se cachent derrière les chiffres et rendre plus clairs les perspectives avancées.

Pour ce qui est de l'EPR, la position de l'ACRO n'a pas changé. L'association préfère que l'investissement aille dans les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Or, l'EPR renforce la part du nucléaire qui est déjà énorme et renforce la surproduction. Le seul argument en sa faveur était le renouvellement du parc et de fait d'avoir un prototype, mais il y a un démonstrateur finlandais qui devrait être suffisant. L'ACRO propose un prolongement de dix ans des recherches sur les déchets nucléaires et donc, en conséquence, un moratoire de dix ans sur l'EPR. Cette solution est éthiquement correcte vis-à-vis des générations futures. Elle permet de satisfaire une majorité de la population qui est opposée à l'EPR et elle ne ferme pas les portes à l'avenir. Dans 10 ans, si les recherches ont permis de dégager une solution acceptable sur les déchets, si l'investissement dans la sobriété énergétique et les énergies

## **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

renouvelables n'a pas porté les fruits escomptés, alors, l'option nucléaire pourra à nouveau être débattue.

**M. LAPONCHE** représente l'Association Global Chance. Il indique que les organisations qui ont quitté le débat sur la question du secret défense étaient tout à fait habilitées à le faire et l'ont exprimé. Il rappelle que les experts critiques, présents ce soir à la tribune, avaient également quitté le débat et l'ont repris parce qu'il y a eu un groupe de travail sur la question de secret défense qui a été établi.

Global Chance considère que l'EPR est un projet inutile et dangereux. Il explique qu'un certain nombre de gouvernements, en particulier de gouvernements européens, considèrent que le débat public est un élément nécessaire du fonctionnement politique de leur nation sur deux plans. D'abord comme un instrument de la démocratie : la démocratie représentative n'est pas considérée comme suffisante pour débattre des grandes questions de civilisation et donc, le débat public n'est qu'un élément de la démocratie. Deuxièmement, il est un élément de la prise de décision parce que le monde est complexe. L'Etat français, au sens large, est très concentré et a affiché toute une série de décisions comme le vote du Parlement, les conclusions du Premier Ministre sur le débat alors qu'il était en cours, la réponse du Président de la République, etc. La réponse de ce dernier a d'ailleurs montré le mépris par rapport au débat.

Il rappelle que le nucléaire est un sujet sur lequel les Français n'ont pas l'habitude de débattre en public. Ce débat n'est donc pas satisfaisant. Il y a eu un mélange permanent des choses qui peuvent être considérées comme factuelles et des opinions. Il aurait fallu passer au crible les déclarations factuelles et, après, que chacun dise « je suis pour ou contre pour telle raison ». Les ateliers ont permis d'y arriver un peu. Il reprend l'exemple cité par Mme SENE sur la création, avec le GSIEN et l'ANCLI, d'un endroit de discussions.

Il évoque un point qui a toujours été sous-jacent, c'est l'histoire de la transparence nucléaire, la discussion sur l'information, la discussion et l'évaluation sur la sécurité nucléaire et la radioprotection. Selon lui, la direction générale de la sûreté nucléaire a été silencieuse. En revanche, l'histoire d'autorité de sûreté indépendante a certainement perturbé le débat. Pour l'ACRO, il n'est pas question que la sûreté nucléaire et la radioprotection soient confiées à une autorité indépendante. Le contrôle doit rester de la responsabilité des politiques et de la responsabilité de l'administration.

Par contre, sur certaines questions, il faut une haute autorité de la sûreté et de la radioprotection qui ait un pouvoir de pleine juridiction, un pouvoir d'instruction et un pouvoir d'injonction.

**M. BRANCHE**, représentant de la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières du Ministère de l'Industrie, propose de faire le bilan du débat par la DGEMP sans revenir sur les arguments qui ont pu être avancés par les autres intervenants.

La DGEMP rappelle son attachement aux débats concernant la question énergétique qui a été illustrée par le débat sur les énergies et également par le débat public sur la gestion des déchets radioactifs qui a eu lieu à la demande du Ministre de l'Industrie. Le débat a permis, notamment dans le cadre des deux groupes de travail, que de nombreux acteurs se réunissent autour d'une même table, échangent et avancent.

Le deuxième point important pour la DGEMP dans ce débat, est qu'il a permis d'informer et d'explicitier les orientations de la politique énergétique nationale.

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

Il rappelle différents points. Le premier point que la DGEMP a toujours porté, est que la maîtrise de la demande énergétique est fondamentale et qu'elle est, et peut être, le premier axe de la politique énergétique française. Le deuxième point porté, c'est que le maintien de l'option nucléaire ouverte participe à la diversification du bouquet énergétique français, mais il n'est pas la seule composante.

Des voix, dans le débat, se sont élevées contre la politique du tout nucléaire qui serait menée en France. Ce débat a été, pour la DGEMP, l'occasion d'exposer le dispositif existant de soutien aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie, les certificats d'économie d'énergie qui sont en cours de mise en place, les crédits d'impôt et l'obligation d'achat de l'électricité renouvelable. La DGEMP a cherché réellement à avoir une position équilibrée, qui est celle de la politique énergétique française.

La DGEMP a pu, dans le cadre du groupe de travail, préciser les rôles des différents exercices institutionnels qui existent. Ça sera, une des avancées du groupe de travail sur le scénario électrique. La DGEMP retient le travail qui a eu lieu sur les scénarios électriques et plus particulièrement sur le bilan prévisionnel de RTE et, indirectement, sur la programmation pluriannuelle des investissements. Il s'est avéré que ces scénarios n'ont pu être mis en défaut.

Ce groupe de travail a permis d'enrichir le débat de plus long terme sur les choix du mode de production qui seront destinés à remplacer les réacteurs nucléaires actuels, sans remettre pour autant en cause la réalisation d'un réacteur EPR pour maintenir l'option nucléaire ouverte.

Il rappelle que l'impulsion politique a été donnée. L'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 a été inscrit dans la loi de cet été, du 13 juillet 2005. Quelques scénarios existent aujourd'hui. Mais ils sont insuffisants en nombre pour refléter l'univers du possible, insuffisants dans l'analyse de leurs implications et insuffisants dans l'explicitation de leurs hypothèses.

La conclusion de la DGEMP, par rapport au groupe de travail, c'est qu'il est en train de poursuivre l'élaboration de scénarios permettant de décrire et d'analyser l'univers du possible pour que les décideurs puissent prendre les décisions vis-à-vis des enjeux de long terme. Des actions, en cours, n'ont certainement pas la prétention de répondre à la problématique mais sont un début : les travaux du groupe présidé par Christian DE BOISSIEU à la demande du Ministre de l'Industrie, de l'Ecologie et du Développement Durable sur le facteur 4, et également le programme de travail pour 2006 de l'observatoire de l'énergie de la DGEMP qui a pour projet de réaliser trois scénarios facteurs 4 pour 2050. Bien entendu, ces travaux devront être poursuivis.

Ce débat a marqué une nouvelle étape dans la participation du public à la politique énergétique : souhaitons que les démarches de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique, complémentaires au maintien de l'option nucléaire ouverte, s'en trouvent facilitées.

**M. SALHA**, responsable de l'ingénierie nucléaire d'EDF, félicite la Commission de la qualité de ces débats qui se sont tenus dans un climat qui a permis la tenue d'échanges et d'échanges contradictoires. Ce débat a permis à EDF d'expliquer le projet, en particulier son opportunité, ses objectifs, les conditions de sa réalisation et également d'entendre les attentes exprimées.

Plusieurs des attentes exprimées ont été notées. D'abord une en matière d'accès à l'information, sur les risques, sur la transparence, sur la qualité de l'information, sur le nucléaire en général. Ensuite, une autre relative au fait que le choix du nucléaire doit être compatible avec une politique

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

ambitieuse en matière d'économies d'énergie et avec un développement renforcé des énergies renouvelables. Une attente forte pour que ce projet s'intègre pleinement dans le Cotentin tant du point de vue environnemental que du point de vue économique.

D'autres sujets ont paru importants : la maîtrise technique et financière du projet, la problématique des performances techniques et environnementales des ouvrages, les modalités de la gestion de la durée de vie des installations, l'existence nécessaire d'un contrôle permanent et exigeant.

Cette démarche de débats publics a également montré toute l'importance de faciliter encore l'accès à l'information dans le respect des règles de sécurité en matière de secret industriel et commercial et également en matière de respect des règles de sécurité en matière de secret défense.

Il confirme au nom d'EDF trois engagements si le projet est confirmé. Dans le cadre du suivi du projet Flamanville 3, EDF veut conforter sa politique de transparence et d'ouverture. Sur l'accompagnement du chantier, le maître d'ouvrage s'engage à être présent aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire. Enfin, EDF a compris l'importance d'expliquer et de faire connaître l'ensemble de ses engagements sur le projet industriel et en particulier, la nécessité de rendre plus lisibles ses actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie.

Au-delà de ce débat, et afin de donner une vision d'ensemble de son projet, EDF établira une édition publique du rapport préliminaire de sûreté, disponible à l'été 2006. L'électricien s'engage également à travailler avec régularité avec la CLI de Flamanville, donc la Commission Locale d'Information de Flamanville. Il rendra compte avec rigueur des engagements pris sur les performances techniques du réacteur, décrites dans le dossier maître d'ouvrage. Enfin, il s'engage à établir une convention tripartite avec le Président de la CLI, à laquelle l'ANCLI pourra être également associée bien sûr, ou sera également associée, sur des questions techniques ciblées sensibles permettant, dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'ici, l'accès à ces informations sensibles à des experts indépendants.

Pour conclure, il remercie l'ensemble de la Commission Particulière du Débat Public, son Président en particulier, également son secrétaire général, pour avoir permis de mener ces échanges jusqu'à leur terme, dans la qualité, en abordant l'ensemble des thèmes qu'appelle la réalisation d'une nouvelle centrale nucléaire et le tout avec une grande sérénité.

Ce débat public a fait découvrir à EDF une relation nouvelle avec le public en amont de ses projets et de ses décisions. Il reste convaincu de l'intérêt de poursuivre ce débat dans la durée avec le même esprit d'ouverture.

### **Débat dans la salle**

---

**M. MATHIEU** invite les participants, dans la salle, à intervenir sur le fonctionnement du débat, sur cet exercice de démocratie participative. Il rappelle que si des personnes souhaitent poser des questions précises sur l'EPR, sur ses caractéristiques, elles peuvent le faire par écrit et la réponse leur sera envoyée par écrit.

**M. BIEL** (?), responsable du thème « transport » du parti politique de Corinne LEPAGE, l'ancienne Ministre de l'Environnement. Il vient tout spécialement de Rouen et souhaite apporter quelques chiffres par rapport à ce qui a été dit sur les usages de l'énergie et l'économie d'énergie. Ex- pro-nucléaire, il est aujourd'hui très sceptique sur l'usage de cette énergie. Il indique que la vraie question à se poser est « est-ce utile ou non ? ». Concernant les usages, il explique que la

**EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

consommation électrique représente une partie très faible de la consommation finale. La grande part de la consommation, c'est les transports et le chauffage. Aujourd'hui, il est possible de diviser par 20 la consommation d'énergie pour le chauffage et de diviser par 4 très rapidement la consommation d'énergie dans les mobilités individuelles. Il faut faire de la vraie économie.

**M. KANTE** indique que ce débat est enrichissant et croit à la nécessité de la participation du public. Il souligne que la Commission a fait son travail : elle avait promis de répondre à chacun et cela a été fait. Il remercie la Commission d'avoir tenu sa parole.

**M. FOQUI (?)** estime que les questions qui ont été posées au cours du débat et qui ont eu des réponses intéressent l'ensemble de la population. Il suggère de les diffuser via Internet ou de les transmettre à la population.

**M. MATHIEU** répond que les questions et les réponses sont déjà en ligne sur le site Internet de la Commission.

**M. MULLER**, adjoint au Maire de la ville de Metz, apporte un témoignage très concret sur la politique énergétique développée dans sa région entre les villes de Metz, Luxembourg, Trèves et Sarrebruck. Il évoque les récents problèmes en matière d'approvisionnement de gaz et estime que l'aspect nucléaire ne doit pas être abandonné, afin de conserver une indépendance énergétique et pour ne pas perdre la main dans le nucléaire. Il pose également une question sur les projets de réacteurs dits à cailloux avec le combustible entouré de silicium très dur dans de l'hélium très chaud. Est-ce que EDF ou Areva sont sur ce type de projet qui semble être une très bonne alternative pour les déchets nucléaires ?

**M. MATHIEU** répond qu'une réponse à cette question lui parviendra ultérieurement.

Un participant remarque que ce débat est d'une importance nationale et internationale. Il se demande si des parlementaires et des députés sont présents dans la salle.

**M. MATHIEU** répond qu'une sénatrice se trouve dans la salle.

Un intervenant demande quand EDF donnera le premier coup de pioche à Flamanville 3.

**M. DOGUE**, directeur de projet pour EDF sur le projet EPR, répond que l'objectif, si le projet est confirmé au terme du débat public, c'est d'avoir le premier coup de pioche en décembre 2007 parce qu'il y a aussi des procédures d'autorisation administrative à entreprendre au terme du débat public.

**M. ENZO (?)** interroge la tribune sur les procédures à suivre pour organiser un débat public. Il se dit très agréablement surpris du débat de ce soir. Il regrette toutefois que ce type de débat soit un peu tardif par rapport au calendrier annoncé.

Un intervenant demande si, dans les conclusions de son travail, la Commission va faire des propositions pour la procédure d'enquête publique, en particulier pour les communes concernées. Est-ce qu'il y a un risque de manque de cohérence entre l'attitude de la Commission d'Enquête Publique et les conclusions de la Commission Publique ?

**M. MATHIEU** répond que la Commission n'a pas à faire de préconisations pour la Commission d'Enquête Publique. Son rapport sera disponible pour elle. Il ajoute qu'il ne perçoit aucune incohérence.

**EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

**M. BERNARD**, Vice-Président et Secrétaire Général de Génération Ecologie, remarque que l'argent qui va être dépensé pour ces recherches et la mise au point de ce prototype serait beaucoup mieux utilisé pour développer les énergies renouvelables.

**M. CHARBONNIER** demande à EDF ce qu'il pense de l'augmentation du prix de l'uranium qui atteint des sommets en ce moment, 40 dollars. Cela va-t-il monter ?

**M. MATHIEU** indique qu'une réponse lui parviendra par écrit.

**M. VOLT** (?), chercheur en physique, regrette que le débat n'ait pas abordé la question des réacteurs de nouvelle génération dans un débat sur les réacteurs nucléaires. Il explique que des documents sont disponibles sur le sujet, des gens travaillent là-dessus. Il suggère de donner un minimum d'informations avant que le débat ne se termine.

**M. MATHIEU** lui propose de poser sa question par écrit. Une réponse lui sera donnée.

**Mme VOYNET** évoque quatre points. Concernant la qualité même du débat, elle rappelle que la Commission a pointé le handicap que constituaient les annonces successives, qui ont été faites et qui ont donné à penser que la décision définitive était prise et que le débat était finalement relativement inutile. Les efforts qui ont été déployés par la Commission pour organiser cette discussion dans le respect non seulement des faits, mais aussi des opinions des uns et des autres, sont à souligner.

Toutefois, certains sujets ont été peu abordés comme les scénarios, qui auraient pu être présentés en préalable, des scénarios contrastés dont un au moins aurait dû traduire de façon concrète le discours qui s'est imposé à la fois à la DGEMP et à EDF, à savoir que, désormais, la maîtrise de la demande, l'efficacité énergétique et le développement des renouvelables constituent le premier axe, la priorité. Elle constate que le discours est devenu extrêmement éthiquement correct et quand il s'agit de décider l'investissement lourd et de le faire, éventuellement, au mépris effectivement des rythmes de la vie démocratique, c'est bien dans le domaine du nucléaire que cela se fait et non dans le domaine des priorités politiques affichées.

Selon la sénatrice, le moment est peut-être venu, après quelques années de fonctionnement de la Commission Nationale du Débat Public, de dresser un bilan des modalités mêmes du débat. Elle estime qu'il serait quand même intéressant de regarder ce qui se fait à l'étranger et de ce qui se fait en France, pour permettre d'avoir des outils adaptés aux besoins. La réunion de ce soir témoigne des demandes qui relèvent du contenu et pas de la forme.

Elle évoque également le rôle des parlementaires. Pendant très longtemps, les choix en matière énergétique ont été l'apanage pratiquement exclusif des parlementaires membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Quelques-uns de ces parlementaires, chacun dans leur groupe politique, influençaient l'opinion de tous les autres à partir de quelques slogans simples : l'indépendance énergétique, le choix dans les années 70 ou 80 entre le nucléaire ou la bougie, aujourd'hui, c'est le nucléaire ou l'effet de serre. La confusion est largement entretenue entre énergie et électricité. Elle affirme que, sur ces sujets, les décisions ne sont pas forcément prises les yeux ouverts en fonction de la complexité des sujets, notamment parce que plusieurs scénarios ne sont jamais examinés.

Enfin, concernant l'EPR, elle estime que sur la question de la sûreté, des déchets et du rendement, l'EPR est plutôt un avatar assez proche des paliers précédents qu'un réacteur de nouvelle génération.

**Mme ZONABEND** explique que la Commission va restituer ce qui fut son propre vécu. Les membres de la Commission ont beaucoup souffert.

Tout d'abord, les interrogations ont été nombreuses quant au bien fondé du débat. Les affirmations « tout est joué d'avance » ont suivi au long de ces 4 mois qu'a duré le débat. Elles ont pesé de tout leur poids dans les discussions et ont réduit certainement l'audience citoyenne, mais la Commission a tenté de donner à ce débat toute l'ampleur informative que le sujet nécessitait. Aussi, malgré ces interpellations et la pression des autorités politiques qui, à plusieurs reprises, firent vaciller les convictions civiques des membres de la CPDP, le débat s'est tenu dans les temps, la parole et l'information ont circulé entre citoyens, techniciens et experts, toutes personnes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer.

Au-delà de ces impressions, quel bilan critique tirer de ce débat public ? La première réflexion, c'est d'abord de dire que c'était un débat déjà tranché et en partie tronqué puisque les autorités politiques, volontairement ou involontairement, ont ignoré la phase du débat public, légalement décidé par la CNDP. De même, la presse n'a été que peu intéressée à suivre le débat en lui-même et les médias ne se mobilisèrent guère pour annoncer ou rendre compte de ces réunions. Le fait que le collectif d'associations pour la protection de l'environnement et le réseau « Sortir du nucléaire » aient décidé de quitter le débat, après s'être heurtés au secret défense, a sans doute joué un rôle non négligeable dans le relatif désintérêt du public moyen à la procédure délibérative. Surtout, elle a tronqué le débat d'une information totalement pluraliste. Toutefois, leur absence a été largement compensée par le fait que ces associations avaient participé avant de se retirer au cahier collectif d'acteurs, que d'autres experts indépendants et critiques – pour reprendre l'expression de M. LAPONCHE – se sont pleinement associés au débat et qu'enfin, quelques membres de ces associations, en tant que citoyens, sont venus dans l'ombre des réunions poser des questions à débattre.

Quant à la société civile, elle fut malgré tout présente. Sans doute pas en aussi grand nombre que la Commission l'espérait, mais souvent, parmi elle, il faut le remarquer, figuraient des représentants de la génération étudiante, c'est-à-dire que des jeunes personnes sont venues poser des questions.

Parmi le public, si peu nombreux qu'il était, Monsieur et Madame tout le monde a certainement été plus présent dans les régions directement concernées par l'EPR, donc en Basse Normandie. Ailleurs, le public moyen fut plus difficile à atteindre, malgré les efforts de communication médiatique développés pour faire savoir localement la tenue d'une réunion publique sur l'énergie nucléaire. Cette difficulté à faire venir le public tient peut-être aussi de la technicité du débat. Les efforts de la CPDP ont alors porté vers plus de pédagogie et une poursuite du dialogue entre tous les protagonistes, citoyens, experts contradicteurs, représentants du maître d'ouvrage.

La non familiarité du public avec cette problématique a fait qu'il ne s'effectuait aucune mémorisation, aucune capitalisation des débats permettant de faire franchir des étapes à la connaissance ou d'approfondir des points litigieux. A chaque réunion, il a fallu refaire le débat, présenter l'objet de la controverse, puis tenter ensuite d'orienter selon les acteurs présents le débat vers tel ou tel thème. Le bon encadrement du débat a-t-il été choisi ? Quel sens donner aux controverses ? Quelles pondérations, quels ajustements peuvent se faire entre les partis ? Le rapport final de la CPDP tente de dresser l'inventaire le plus honnêtement possible de ces difficiles compromis entre convictions non partagées.

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

Mais au long du débat, comment faire en sorte pour qu'un tel dispositif inhérent aux interlocuteurs multiples et changeants, délibérant sur un sujet aussi complexe, puisse jouer tout son rôle de passeur de l'information auprès de la société civile ? Comment mémoriser les apports informatifs, engrangés de réunion en réunion ? Faut-il mettre à disposition du public avant chaque réunion des fiches thématiques et informatives résumant les débats passés, demander à un journaliste scientifique ayant participé aux ateliers de travail sur les points de controverse identifiés de présenter les divers arguments débattus ? La Commission a eu recours à cette dernière solution avec plus ou moins de succès, pour tenter d'approfondir certaines thématiques.

Pour conclure, Mme ZONABEND présente quelques réflexions sur l'atmosphère du débat. La participation active de tous les acteurs aux opinions pluralistes, l'écoute du maître d'ouvrage et son attention à fournir des réponses précises et claires, les questions du public multiples, renouvelées, accrocheuses, permettent d'affirmer qu'au fil de ces réunions un vrai débat s'est instauré. A-t-il été poussé aussi loin, aussi bien qu'il aurait été souhaitable ? La Commission ne le pense pas. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce débat a permis de se livrer à un formidable apprentissage démocratique.

Enfin, reste à trancher à propos de ce type de débats le dilemme sur ce que l'on souhaite produire à partir d'eux, en d'autres termes, faire en sorte que les règles du jeu soient claires. Ces aspects ont été parfaitement mis en lumière lors des réunions.

**Mme SUGIER** explique que le contenu du débat a été découpé en trois thèmes principaux : l'objet technique, la politique énergétique, l'outil de stratégie industrielle. Le deuxième point sera abordé par M. COLOMBIER et le troisième, par M. LAGARDE.

Concernant l'objet technique, si l'on veut parler de l'opportunité de la justification d'un équipement industriel comme celui-là, il ne faut pas seulement parler des avantages, mais il faut aussi parler des inconvénients.

EDF dit, justement, que c'est un objet fait pour être meilleur que les réacteurs actuels ; il a des objectifs ambitieux en terme de maîtrise des risques et c'est un réacteur révolutionnaire, dont la construction se base sur l'expérience de 30 ans d'exploitation, avec l'idée de réduire les incidents, de réduire le risque d'accident. Naturellement, pour y arriver, il y a des dispositifs à mettre en place comme le cendrier qui va être en dessous du réacteur.

Ceux qui étaient pour, naturellement, ont défendu les mêmes arguments qu'EDF. Ceux qui étaient contre ont attaqué sur trois thèmes principaux : les objectifs ne sont pas suffisamment ambitieux, l'approche de l'analyse de l'expertise a manqué de pluralité, les performances attendues de ces dispositifs nouveaux.

Face à ces réactions, la Commission a parlé de la transparence parce qu'elle souhaitait regarder le sujet technique. Cela a permis de construire une convention qui a permis pendant quelques jours au moins à ce que le GSIEN puisse lire le rapport de sûreté, puisse avoir une discussion technique avec une quinzaine d'experts d'EDF, puisse aussi parler à l'organisme l'IRSEN et à la DGSNR. Là-dessus, est arrivée l'affaire du secret défense. D'où l'idée de créer ce groupe de travail, d'où le fait qu'il y a eu deux réunions très importantes, une réunion à Caen, une réunion à Dunkerque. Ce travail va également être éclairé par une enquête sur les pratiques au niveau international. Sur cette question de transparence, il faut arriver à faire un lien entre la société civile et les décideurs, les institutionnels, les politiques.

**M. COLOMBIER** rappelle que ce débat a fait l'objet de controverses. Ce débat a donc révélé un clivage entre des inconditionnels du nucléaire et des gens pour qui ce n'est même pas la peine d'en

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

parler. Mais le débat ne s'est pas limité à cette question là. Les interventions et les interrogations des citoyens ont été importantes sur l'effet de serre, le problème des fossiles, les déchets nucléaires, les contraintes de l'énergie nucléaire. Il indique que la question récurrente, posée à EDF mais également aux pouvoirs publics a certainement été « qu'est-ce que vous faites pour limiter ces contraintes ? »

Cette discussion était déjà présente dans le cahier collectif d'acteurs et dans les réunions thématiques. Un premier niveau de discussions a porté sur le long terme. En effet, il est difficile de discuter de ces questions là en abstraction d'une réflexion sur 2040-2050, sur des scénarios qui permettent de comprendre la nature des choix et qui permettent d'explicitier ces choix.

Le groupe de travail appelé « groupe de travail réseau transport d'électricité » n'a pas pu aller aussi loin qu'il le souhait dans l'explicitation. Il est resté sur le constat de dire « il y a des images très contrastées et ces images amènent, aujourd'hui, à des visions différentes du rôle du nucléaire, pas forcément il faut ou il ne faut pas, mais à des visions différentes du rôle du nucléaire, de son phasage, etc. par rapport aux décisions d'aujourd'hui ».

Le deuxième horizon a concerné la controverse « nous allons faire un EPR parce que nous avons besoin d'électricité ». Mais la question n'était pas vraiment ça. En revanche, une question a émergé derrière ça : « Si, pour un certain nombre d'autres raisons, vous faites cet investissement à ce moment là, quelles sont les répercussions de cette décision sur les autres éléments de la politique énergétique ? ».

Et puis, l'horizon central, finalement, de toute cette discussion là, est bien l'horizon 2020-2030, l'horizon de renouvellement du parc. Le débat est un peu resté aveugle sur ce point. Les arguments de part et d'autre étaient très marqués par l'ancienne organisation du système électrique.

**M. LAGARDE** évoque quelques points sur la politique industrielle et le maintien des compétences, qui ont été des zones assez obscures du débat, pourtant hors des points fondamentaux. Il rappelle que la situation a changé et que nous sommes passés d'un opérateur national, sous tutelle étatique, qui avait le monopole de la distribution, à une situation de concurrence et d'ouverture européenne. Or, la dimension hors hexagone était à peu près absente des débats. Dans le domaine qui va s'ouvrir, EDF se trouve dans une situation totalement différente dans laquelle le problème, pour sa politique industrielle, est de définir quelle est sa place future dans le parc européen. Que l'opérateur EDF décide de faire des choix, c'est son droit, mais que ces choix soient des choix nationaux semble bizarre.

Deuxièmement, la situation entre EDF et Areva est revenue assez souvent dans le débat. Comment fonctionne le duo EDF/Areva, une entreprise en partie où le capital a été ouvert ? La question d'ouverture du capital n'a d'ailleurs été évoquée que très partiellement. Est-ce que la France a la capacité d'avoir cet ensemble dual ?

Il évoque également une autre question, assez étonnante, concernant la mécanique de décision d'EDF par rapport à la durée de vie de ces centrales. Or, au niveau du débat, EDF a démontré une forme de réticence à envisager la possibilité de porter ses réacteurs au-delà de 40 ans, en évoquant l'argument de sécurité.

M. LAGARDE aborde la question du maintien des compétences. Un certain nombre de personnes ont posé la question, à savoir « qu'est-ce que cela veut dire le maintien des compétences ? ». Ce point a été là aussi très difficile, y compris avec les experts d'ailleurs, qui se sont déclarés incapables de trancher.

### **EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

S'il peut y avoir quelques suites positives à ce débat, il serait bon de se pencher, en tenant compte de la nouvelle donne des marchés électriques, sur le sujet des paliers successifs, des arrêts de ces paliers, y compris de Superphénix.

**M. MATHIEU** conclut sur quelques éléments positifs. Il rappelle, notamment, la totale disponibilité de l'équipe projet d'EDF. Il ajoute que la Commission a exprimé sa capacité d'interpellation, pour la première fois de l'histoire dans le domaine du nucléaire civil.

Maintenant, quelles sont les suites ? La Commission va livrer un programme de travail peut-être comme héritage de ce débat. Hors débat public, la Commission va achever le travail avec les deux groupes de travail dans les jours qui viennent.

Toutefois, la conclusion de ce débat révèle les besoins de développer une prospective beaucoup plus ouverte dans les choix politiques. Par ailleurs, il faut établir un niveau supérieur de confiance du public sur la fiabilité des sources d'information. Cette confiance va d'abord passer par l'adoption de la loi sur la transparence. Elle devait être représentée au Sénat le 6, le 7 ou le 8 février et finalement, cet examen sera remis après la fin de cette période exceptionnelle qu'est le débat public.

Concernant la question du secret défense, il insiste sur l'importance des explications. Le citoyen doit obtenir des informations sur ce qu'il veut savoir quand il veut le savoir. C'est un effort qu'il va falloir mener pendant plusieurs années pour que la culture française change et que l'on accepte de donner au citoyen les informations auxquelles il a droit quand elles ne sont pas secrètes.

Il ajoute que tous les débats ont montré qu'une crainte a été clairement révélée sur la possibilité, avec l'EPR, de ne plus développer de politique d'économies d'énergie et que nous soyons conduits à laisser à la portion congrue les énergies renouvelables. La Commission souhaite que le gouvernement réfléchisse très sérieusement à la façon de donner suite à cet axe majeur qui est ressorti de façon parfaitement consensuelle de ce débat public.

### **Débat avec les participants de la salle**

---

**M. GOUREAU**, retraité du CEA, s'étonne de la présentation à charge faite par **M. LAGARDE** contre l'organisation du nucléaire en France. Il indique que **M. LAGARDE** a également évoqué l'incapacité d'EDF et de l'Etat de prendre en compte les nouvelles donnes. En quoi cette question est-elle centrale dans le problème que la Commission a eu à traiter sur l'EPR ?

**M. LAGARDE** répond que cette question a été posée plusieurs fois. Il est important que cette nouvelle donne soit mieux connue des politiques et des décideurs locaux. Au niveau des régions, il a été noté une conscience plus forte de la part des élus locaux. La décision publique est conditionnée par cette nouvelle donne. Au niveau des débats, cet élément a été absent.

**Mme SENE** ajoute que ce sujet n'a été traité ni dans le dossier de l'exploitant, ni dans le dossier de la DGEMP et il a été à peine effleuré dans les ensembles des cahiers d'acteurs. Elle suggère d'ailleurs qu'un débat public ait lieu sur la politique énergétique. Il aurait dû être organisé avant celui sur l'EPR ou les déchets.

Une participante représente un groupe d'habitants du nord Cotentin, qui avait interpellé les protagonistes du débat en décembre 2005. Ce groupe constate que les difficultés rencontrées pour débattre posent des questions générales qui s'adressent à la conscience personnelle de chacun. L'AIEA et la communauté internationale reconnaissent qu'il existe un lien direct entre énergie

**EDF CNDP – Réunion publique de clôture**

nucléaire civile et énergie nucléaire militaire, que le nucléaire civil permet de fabriquer la bombe atomique. Elle lit une dizaine de questions, réclame plus d'échanges, de transparence et de discussions. Elle conclut sur la question suivante : « Notre sécurité commune repose-t-elle sur les armes ou la recherche de la vérité et de la justice dans l'énoncé des réalités historiques, même si cela est quelquefois gênant et inconfortable pour nous ?

**M. MATHIEU** conclut la réunion par des remerciements envers les participants, organisateurs et personnels techniques.